



## Fuite d'eau de pluie à travers la fenêtre de la chambre.

-----  
Par Dina

Bonjour Monsieur Madame,

Je viens de louer un appartement 2 pièces salon cuisine

Fin mois novembre 2022 à travers une agence immobilière. Cette semaine la pluie est tombée et je découvre qu'il y a une fuite d'eau de la pluie à travers la fenêtre de la chambre qui donne sur une terrasse. Cette fuite d'eau rentre dans la chambre et mouille la moquette ce qui cause après une mauvaise odeur. J'ai contacté l'agence immobilière pour parler avec le propriétaire pour régler ce problème mais l'agence dit qu'il faut voir avec le gestionnaire de l'immeuble. Le concierge de l'immeuble a contacté le gestionnaire et celui-ci a envoyé quelqu'un pour visiter les lieux et a dit que c'est un gros problème et depuis plus de réponse. Ma question svp est si ce problème ne se règle pas est-ce que j'ai le droit de me faire rembourser par l'agence sur ce qui reste des 6 mois avancés pour la location et changer d'appartement.

Merci pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous devez faire une déclaration de sinistre à votre assurance habitation et signaler cette infiltration à votre bailleur par courrier RAR (adressé au PROPRIÉTAIRE c/o l'agence).

Sur quelle base avez-vous avancé 6 mois de loyer ? A priori le max est de 2 mois pour un logement meublé ...

Pour changer d'appartement, il faut donner votre congé avec un préavis légal (3 mois ou 6 mois) et signer un autre bail pour un autre logement.

Vous devriez être remboursé des sommes avancées au-delà de la fin du préavis.

-----  
Par Dina

Merci Monsieur pour votre réponse

Cet appartement je l'ai loué pour mes 2 enfants un qui fait un stage et l'autre étudiant et la propriétaire a exigé 6 mois d'avance pour le leur louer.

-----  
Par yapasdequoi

EDIT:

VOUS avez loué. C'est donc une résidence secondaire en ce qui vous concerne. C'est donc un bail civil dont les clauses s'imposent aux signataires.

Vérifiez les modalités de résiliation, vous ne pourrez pas donner congé ni par conséquent être remboursé si vous avez loué pour une durée fixe de 6 mois.

Ce qui n'empêche pas de réclamer une réparation des fenêtres par courrier RAR.

-----  
Par Dina

Merci beaucoup Monsieur pour vos réponses